

■ EUROMÉDITERRANÉE

## L'Autorité environnementale critique l'étude d'impact du projet d'aménagement d'Arenc



© W. A.

Copie bâclée. Invitée à se prononcer sur le dossier d'étude d'impact du projet d'aménagement des espaces publics du quartier d'Arenc présenté par l'EPA Euroméditerranée, l'Autorité environnementale (Ae) n'est pas tendre avec l'aménageur. Dans son avis (qui n'est que consultatif), l'Ae estime que le document comporte « des faiblesses substantielles ».

L'instance qui dépend du ministère du développement durable pointe tout d'abord les carences dans la description des impacts du programme d'ensemble, reprochant à l'EPAEM de ne pas avoir suffisamment intégré dans sa présentation les nombreux aménagements passés et à venir sur toute la façade maritime (Quais d'Arenc, boulevard du Littoral, J4...).

L'Ae s'inquiète ensuite de la mauvaise prise en compte du risque d'inondation, estimant que les deux bassins de rétention prévus dans le secteur\* auront « un effet très limité en cas d'épisode de pluie centennale ». L'instance administrative pointe par ailleurs des incohérences dans la programmation de logements affichée dans le dossier. Ce dernier affirme à plusieurs reprises l'objectif de créer 20% de logements sociaux sur le « Parc Habité », nouveau quartier résidentiel (1.500 logements) qui doit voir le jour à Arenc. L'Ae remarque que « le tableau de répartition des surfaces îlot par îlot présenté comporte un total de 209.740 m<sup>2</sup> de logements, dont 33.148 m<sup>2</sup> de logements sociaux (soit 15,8%) et 176.592 m<sup>2</sup> de logements libres (soit 84,2%) ».

Les gendarmes de l'environnement épinglent enfin l'in-

suffisante prise en compte des nuisances sonores engendrées par l'aménagement de ce nouveau morceau de ville : « l'état des lieux sonore est très incomplet et l'évaluation des évolutions du bruit dans le quartier est à peine esquissée », grincement les fonctionnaires.

Le dossier d'étude d'impact concernait la réalisation des infrastructures de voiries et de réseaux préalables à l'aménagement du Parc Habité, dans le secteur d'Arenc, nouveau quartier résidentiel dessiné par Yves Lion qui doit voir le jour dans la partie nord-est de la Zac de la Cité de la Méditerranée (60 ha). ✎ W. A.

*\* Un bassin de rétention enterré de 3.000 m<sup>3</sup> sera creusé sur une parcelle de 0,77 ha située à l'angle de la rue de Ruffi et du boulevard Mirabeau. Par ailleurs, le tunnel ferroviaire désaffecté de Lajout sera aménagé en bassin de rétention de 15.400 m<sup>3</sup>.*